

## CONSEIL DE PARIS

### Conseil Municipal

#### Extrait du registre des délibérations

-----

**Séance des 3, 4 et 5 juillet 2017**

**2017 DAC 685 - DGRI** Subvention (10.000 euros) à l'association Le Maghreb des films.

**M. Bruno JULLIARD, M. Patrick KLUGMAN et Mme Colombe BROSSEL,**  
**rapporteurs.**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 20 juin 2017, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association Le Maghreb des films afin qu'elle organise à Paris l'édition 2017 du festival Le Maghreb des films ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD, au nom de la 2e Commission, M. Patrick KLUGMAN, au nom de la 7e Commission, et par Mme Colombe BROSSEL, au nom de la 4e Commission,

Délibère :

Article 1: Une subvention d'un montant de 10.000 euros, dont 5.000 euros au titre des cultures étrangères, 3.000 euros au titre du cinéma et 2.000 euros au titre des relations internationales est attribuée à l'association Le Maghreb des films 12 bis, rue des Malmaisons, 75013 Paris. 17951-2016-09065, 2016-09066

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée comme suit :

- au titre des cultures étrangères à hauteur de 5.000 euros sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris, rubrique 33, chapitre 65, nature 6574, ligne VF 40004, exercice 2017 ;
- au titre du cinéma à hauteur de 3.000 euros sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris, rubrique 314, chapitre 65, nature 6574, ligne VF 02006, exercice 2017 ;
- au titre des relations internationales à hauteur de 2.000 euros sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris, fonds 120, centre financier 07, rubrique 048, nature 6574, ligne VF 07002, exercice 2017.

**La Maire de Paris,**



**Anne HIDALGO**